

Délibération **2026CS20** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon – actualisation des membres du syndicat (Annexe)

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00.

Le quorum était atteint avec **62 votants à 16h et 55 après 16h30** :

- 31** membres titulaires présents 16h et **28 après 16h30** ;
- 6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 1** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- 25** membres représentés à 16h et **21 après 16h30**.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Sandrine POURCEL (déléguée suppléante de **Cabrières d'Avignon**) ; Pierrette FRIMAS (déléguée titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Valérie PEISSON (déléguée titulaire de **Manosque**) ; Ghislaine PEY (déléguée suppléante de **Rustré**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Sylvia STEINLE (déléguée suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (déléguée titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Suzanne BOUCHET (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (déléguée suppléante **LMV**) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Pascal RAGOT (Délégué titulaire de **Bonnieux**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de **Cadenet**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Laurent GARCIA (délégué titulaire de **Gargas**) ; Romain FERRARI (délégué suppléant de **Gordes**) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de **Grambois**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Jacques GRANGIER (délégué suppléant de **Lagnes**) ; Jacques MACHEFER (**Les Beaumettes**- arrivé à 16h30) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de **Niozelles**) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Pierre POURCIN (délégué titulaire de **Villemus**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Cécile CHEVALIER (déléguée suppléante de Bonnieux)
Sébastien NINON (Service biodiversité de la Région)
Anne-Marie BACHELET (élue en mars 2026 à La Brillanne)
Christian MILLET (élu en mars 2026 à Cadenet)
Maxine BLANC LOPEZ (élu en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)
Josiane ROCHE (élue en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Loïc HERITIER (élu en mars 2026 à Grambois)
Laurence BOSSY (élue en mars 2026 à Grambois)
Marc CHABERT (élu en mars 2026 aux Taillades)
Olivier VOLLAIRE (maire élu en mars 2026 à Lourmarin)
Sophie DUBREUIL (élue en mars 2026 à Lacoste)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (11)

Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Solange FOUVET à Thierry GARCIN
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Patrick COURTECUISSÉ
Valérie PEISSON à Patrick COURTECUISSÉ à partir de 16h30
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL
Catherine DELASSUS-NOLLET à Laurent GARCIA
Catherine GAY à Pierre POURCIN
Marion MAGNAN à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Jean AILLAUD
Marion BETOUL-ANDLAUER à Valérie PEISSON (de 16h à 16h30)

Messieurs (14)

Roland PETIET à Marc BOTTERO
Michel BESTAGNO à Alain FERETTI
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Luc MILLES
Sylvain D'APUZZO à Gaëlle LETTERON
Jérôme PELLEGRIN à Didier CHAMPOURLIER
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE
Grégory BALLIN à Pierre POURCIN
Antoine SCARDAMAGLIA à Gaëlle LETTERON
Patrick VARAIRE à Ghislaine PINGUET
Paul COPETE à Patrick PEYTHIEUX
Richard ROUZET à Jacques DECUIGNIERES
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Christian CHIAPPELLA à Frédéric SACCO

Étaient excusés :

Mesdames : Delphine CRESP ; Jacqueline LADET ; Anne GUERRINI ; Magalie VANEL ; Marielle FABRE ; Florelle NOUGUIER ; Laurie SARDELLA ; Monique CHABAUD ; Michèle MALIVEL ; Florelle NOUGUIER ; Martine VASSAL ;

Messieurs Eric PIERRAT (sous-Préfet de APT, invité) Thierry BENOIT ; Serge VANNEYRE ; Jean-Louis DELPIANO ; Bernard LABBAYE ; Gérard GUILLOT ; Jean-Philippe FONTANA ; Michel NOUVEAU ; Christian MOUNIER ; Jean-Pierre SERRUS ;

Étaient absents :

Mesdames : Sabrina CAIRE ; Alexandra MORETTI ; Céline MOSTEIRO ; Mireille SUEUR ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Isabelle FILHOL ; Elisabeth JACQUES ; M.E. CHRISOSTOME ; Béatrice TERRASSON ; Valérie DELPECH ; Catherine SERRA ;

Messieurs Philippe ANGELETTI ; Olivier LAUBRON ; Lionel MORARD ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICCHARME ; Emmanuel LUTHRINGER ; Alessandro POZZO ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jean-François DUBOIS ; François DUPOUX ; Sergio ILOVAISKY-CANO ; Jean-Pierre RICHARD ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Georges BOTELLA ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD ; G.MEGIS

Projet de délibération soumise à débat

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 333-1 et suivants et R.333-1 et suivants du code de l'Environnement du code de l'environnement ;

Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;

Vu la délibération 2025CS37 du comité syndical « Révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon- Approbation du projet de Charte 2025-2040 modifié » du 6 juin 2025 adoptée à l'unanimité ;

Vu la consultation des collectivités et EPCI sur le projet de Charte 2025-2040 qui s'est déroulée de juillet à novembre 2025 ;

Vu les délibérations approuvant la Charte 2025-2040 et actant de ce fait l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon:

- des conseils municipaux des communes de : Ansois (84) le 25/09/2025 ,Apt (84) le 30/09/2025, Aubenas-les-Alpes (04) le 04/11/2025, Beaumettes (84) le 18/09/2025, Beaumont-de-Pertuis (84) le 20/10/2025, Bonnieux (84) le 16/10/2025, Cabrières-d'Aigues (84) le 12/10/2025, Cabrières-d'Avignon (84) le 24/09/2025, Cadenet (84) le 06/10/2025, Caseneuve (84) le 30/09/2025, Cavaillon (84) le 22/09/2025, Céreste-en-Luberon (04) le 21/08/2025, Cheval-Blanc (84) le 22/09/2025, Corbières-en-Provence (04) le 16/09/2025, Cucuron (84) le 23/09/2025, Dauphin (04) le 09/09/2025, Forcalquier (04) le 25/09/2025, Gargas (84) le 30/09/2025, Gordes (84) le 03/11/2025, Goult (84) le 23/07/2025, Grambois (84) le 25/08/2025, Jocas (84) le 06/10/2025, La Bastide-des-Jourdans (84) le 18/09/2025, La Bastidonne (84) le 23/09/2025, La Brillanne (04) le 11/09/2025, Lacoste (84) le 08/09/2025, Lagarde-d'Apt (84) le 30/10/2025, Lagnes (84) le 25/09/2025, La Motte-d'Aigues (84) le 16/10/2025, La Tour-d'Aigues (84) le 28/08/2025, Lauris (84) le 03/11/2025, Lioux (84) le 12/09/2025, Lourmarin (84) le 27/10/2025, Lurs (04) le 10/09/2025, Manosque (04) le 06/11/2025, Maubec (84) le 17/09/2025, Ménerbes (84) le 15/09/2025, Mérindol (84) le 02/10/2025, Mirabeau (84) le 21/07/2025, Montfuron (04) le 04/10/2025, Montjustin (04) le 21/08/2025, Murs (84) le 10/11/2025, Niozelles (04), Oppède (84) le 10/10/2025, Oppedette (04) le 02/09/2025, Pertuis (84) le 23/09/2025, Peypin-d'Aigues (84) le 2/09/2025, Pierrerue (04) le 05/11/2025, Pierrevert (04) le 03/11/2025, Puget (84) le 06/11/2025, Puyvert (84) le 06/10/2025, Reillanne (04) le 25/08/2025, Revest-des-Brousses (04) le 25/08/2025, Revest-du-Bion (04) le 06/10/2025, Robion (84) le 15/09/2025, Roussillon (84) le 18/08/2025, Rustrel (84) le 28/07/2025, Saignon (84) le 15/07/2025, Sainte-Tulle (04) le 15/10/2025, Saint-Maime (04) le 26/08/2025, Saint-Martin-de-Castillon (84) le 04/09/2025, Saint-Martin-de-la-Brasque (84) le 25/08/2025, Saint-Martin-les-Eaux (04) le 24/09/2025, Saint-Michel-l'Observatoire (04) le 27/10/2025, Saint-Pantaléon (84) le 11/09/2025, Saint-Saturnin-lès-Apt (84) le 08/09/2025, Sannes (84) le 16/09/2025, Sigonce (04) le 30/09/2025, Sivergues (84) le 01/09/2025, Taillades (84) le 07/10/2025, Vachères (04) le 15/09/2025, Viens (84) le 09/10/2025, Villars (84) le 08/09/2025, Villelaure (84) le 28/08/2025, Villemus (04) le 05/08/2025, Villeneuve (04) le 06/11/2025, Volx (04) le 15/09/2025 ;
- des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : Communauté de Communes du Sud Luberon (11/09/2025) ; Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon (30/09/2025) ; Communauté d'Agglomération Luberon-Monts de Vaucluse (09/10/2025) ; Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (25/09/2025) ; Durance-Luberon-Verdon Agglomération (30/09/2025)
- des conseils départementaux des Alpes de Haute Provence (le 17/10/2025) et du Vaucluse (le 10/10/2025) ;

Vu la délibération n° 25-0628 du 11 décembre 2025 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant sans réserve le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, approuvant l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon, approuvant le périmètre du Parc du Luberon proposé au classement et le périmètre de classement potentiel ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des membres du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant qu'un arrêté préfectoral doit ensuite intervenir pour entériner les statuts du Syndicat mixte dans sa nouvelle composition qui entrera en vigueur après publication dudit arrêté ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'APPROUVER** la composition du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon comme suit :
 - o Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 - o Départements des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse ;

- Communes : Ansois (84), Apt (84), Aubenas-les-Alpes (04), Beaumettes (84), Beaumont-de-Pertuis (84), Bonnieux (84), Cabrières-d'Aigues (84), Cabrières-d'Avignon (84), Cadenet (84), Caseneuve (84), Cavaillon (84), Céreste-en-Luberon (04), Cheval-Blanc (84), Corbières-en-Provence (04), Cucuron (84), Dauphin (04), Forcalquier (04), Gargas (84), Gordes (84), Goult (84), Grambois (84), Jocas (84), La Bastide-des-Jourdans (84), La Bastidonne (84), La Brillanne (04), Lacoste (84), Lagarde-d'Apt (84), Lagnes (84), La Motte-d'Aigues (84), La Tour-d'Aigues (84), Lauris (84), Lioux (84), Lourmarin (84), Lurs (04), Manosque (04), Maubec (84), Ménerbes (84), Mérindol (84), Mirabeau (84), Montfuron (04), Montjustin (04), Murs (84), Niozelles (04), Oppède (84), Oppedette (04), Pertuis (84), Peypin-d'Aigues (84), Pierrerie (04), Pierrevert (04), Puget-sur-Durance (84), Puyvert (84), Reillanne (04), Revest-des-Brousses (04), Revest-du-Bion (04), Robion (84), Roussillon (84), Rustrel (84), Saignon (84), Sainte-Tulle (04), Saint-Maime (04), Saint-Martin-de-Castillon (84), Saint-Martin-de-la-Brasque (84), Saint-Martin-les-Eaux (04), Saint-Michel-l'Observatoire (04), Saint-Pantaléon (84), Saint-Saturnin-lès-Apt (84), Sannes (84), Sigonce (04), Sivergues (84), Taillades (84), Vachères (04), Viens (84), Villars (84), Villelaure (84), Villemus (04), Villeneuve (04), Volx (04) ;
 - Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : Communauté de Communes du Sud Luberon ; Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon ; Communauté d'Agglomération Luberon-Monts de Vaucluse ; Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ; Durance-Luberon-Verdon Agglomération ;
- **D'ADOPTER** la mise à jour de l'annexe des statuts « liste des membres du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon » ;
 - **DE SOLLICITER** l'arrêté préfectoral entérinant, tels qu'annexés à la présente délibération, les statuts du syndicat mixte et son annexe correspondant à la liste à jour des membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

